



Question orale de M. COOLS : Chantier Keyenbempt.

M. Cools rappelle que les travaux de rénovation de la rue Keyenbempt ont débuté le 15 septembre et viennent de s'achever le 8 octobre. La voirie n'est pas encore disponible pour la circulation et la réouverture n'aura lieu qu'à la fin de cette semaine. Il y aura donc eu plus d'un mois de fermeture. Ce chantier soulève des interrogations dans le chef de plusieurs riverains.

Les premières interrogations portaient sur le caractère tardif de la diffusion de l'information sur les travaux. Ceux-ci ont débuté un lundi et les riverains n'ont été informés que le vendredi qui précède par une lettre de l'entrepreneur leur demandant de dégager leurs véhicules.

Aucune indication n'ayant été donnée quant au stationnement de ces véhicules, des riverains se sont vu infliger des contraventions rue Zandbeek, où le disque était nécessaire. L'information sur le chantier diffusée par l'administration communale se limitait quant à elle à un folder distribué le week-end, soit 48 heures avant le début des travaux. Pendant les travaux, les responsables du chantier n'étaient pas joignables et ne rappelaient pas lorsqu'on leur laissait des messages.

Il y a eu ensuite des interrogations quant à l'opportunité même des travaux, dont la justification donnée est la création d'une bande de confort pour les cyclistes au milieu de la voirie alors qu'une piste cyclable parallèle en site propre existe à moins de 5 mètres ! Vu que cette piste cyclable n'est pas signalée, de nombreux cyclistes empruntent dangereusement les trottoirs.

Quelle est l'opportunité de ces travaux ? Pourquoi l'information sur ceux-ci n'a-t-elle pas été mieux organisée ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que pour le Collège, il s'agit d'une réalisation utile et nécessaire.

les services avaient signalé à M. l'Echevin Wyngaard que les joints de la voirie étaient dégradés et que, de surcroît, on pouvait constater la présence d'affaissements à certains endroits.

Le choix du moment le plus propice pour procéder à des travaux s'avère toujours délicat car si l'on attend trop longtemps, la situation risque de s'aggraver et les travaux sont alors plus coûteux et plus compliqués.

On a donc estimé qu'il était nécessaire de restaurer la structure de la voirie et de profiter de cette occasion pour aménager une bande de confort pour les cyclistes au centre de cette voirie.

Etant donné que le trottoir partagé par les piétons et les cyclistes a une largeur d'à peine 1 mètre à certains endroits et n'est donc guère sécurisant et confortable, il a semblé en effet préférable de permettre aux cyclistes de circuler librement au centre de cette voirie pavée et de libérer ainsi de l'espace pour le cheminement des piétons du côté droit de la voirie.

Des discussions sont en cours avec la Région en vue de la poursuite de ce travail vers le Moulin du Nekkersgat.

Pour ce qui concerne la fixation des délais pour l'information relative aux nombreux chantiers menés sur le territoire communal, l'échevinat s'efforce toujours de prévenir en amont, mais il ne sert à rien de prévenir trop tôt car dans ce cas, les riverains ne se souviennent plus qu'un toutes-boîtes a été distribué lorsque les travaux commencent. Prévenir les riverains concernés 10 jours avant que ne débutent les travaux semble l'idéal, et le service a indiqué à M. l'Echevin Wyngaard que dans ce cas-ci, l'information a été diffusée ou le mercredi ou le jeudi qui précède le début des travaux, qui ont finalement été entamés non le lundi mais le mercredi suivant. M. l'Echevin Wyngaard peut donc rejoindre M. Cools quand celui-ci considère qu'en l'occurrence, le délai a été peut-être un peu trop court.

Le numéro de l'agent qui suit le chantier est mentionné sur le toutes-boîtes distribué, mais vu que les agents chargés de cet office sont souvent sur le terrain, ils ne sont disponibles par téléphone au bureau qu'à certains moments de la journée.

Pour ce qui concerne le stationnement, il y a des disponibilités du côté du quartier du Melkriek et au carrefour avec la chaussée de Drogenbos.

M. Cools n'est pas convaincu par la réponse de M. l'Echevin Wyngaard.

Il ne comprend pas que la rénovation ait été entreprise maintenant alors qu'il y a constaté à peine un ou deux pavés déchaussés. Et le propre constat de M. Cools est corroboré par de très nombreux témoignages.

Les explications de M. l'Echevin Wyngaard quant au trottoir partagé ne sont pas convaincantes non plus.

Les piétons arpentent le trottoir situé à gauche le long des maisons quand on vient de la chaussée de Drogenbos. L'autre côté est constitué d'une piste cyclable en site propre qui se prolonge à travers le bois de Verrewinkel parallèlement au chemin pavé qui monte au Moulin du Nekkersgat et sur laquelle circulent effectivement les cyclistes, y compris M. Cools lui-même lorsqu'il est à vélo. Dès lors, pourquoi procéder à un tel aménagement alors qu'existe un trajet parallèle ? La politique suivie par M. l'Echevin Wyngaard en ce domaine est très dépensiére.

Lorsque des dossiers relatifs à des aménagements de voirie seront présentés à l'avenir, M. Cools ira, pense-t-il, systématiquement sur place pour vérifier leur pertinence.